



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 27 AVRIL 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Philippe FAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN, M. Alexandre MALFAIT, M. Steeve BRIOIS.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

**DÉSAFFECTATION DE VÉHICULES DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
LOCAUX D'ENSEIGNEMENT.**

(N°2026-114)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu la circulaire interministérielle NOR: INTB8900144C en date du 09/05/1989 relative à la désaffectation des biens notamment des collèges ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 07/04/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

De proposer au Préfet du Département du Pas-de-Calais, la désaffectation des cinq véhicules de service repris au tableau ci-dessous, selon les modalités exposées au rapport joint à la présente délibération :

Collège	Commune	Date du CA	Matériel	Type	Immatriculation	Date de 1 ^{ère} mise en circulation
De La Morinie	SAINT-OMER	27/11/2025	Véhicule de service	Peugeot Partner	5063 VV 62	21/01/2004
Pierre Brossolette	NOYELLES-SOUS-LENS	08/02/2021	Véhicule de service	Citroën Berlingo	2291 WG 62	30/12/2004
Pablo Neruda	VITRY-EN-ARTOIS	25/11/2025	Véhicule de service	Renault Kangoo	5512 SL 62	23/04/1999
Pablo Neruda	VITRY-EN-ARTOIS	25/11/2025	Véhicule de service	Citroën Jumpy	GL 573 LQ	28/06/2007
Jean Vilar	ANGRES	09/10/2025	Véhicule de service	Renault Twingo	9305 XB 62	22/06/2006

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 avril 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

**Division de l'Organisation Scolaire
Secrétariat**

Bureau 106

Affaire suivie par :

Ninon DEMAILLY

Tél [REDACTED]

Mél : ce.i62dos@ac-lille.fr

20 boulevard de la Liberté - BP 90016
62021 Arras cedex

Arras, le 4 février 2026

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 22 janvier 2026, vous sollicitez mon avis quant aux désaffectations de plusieurs véhicules :

- Collège de la Morinie à SAINT-OMER : Peugeot partner immatriculé 5063 VV 62 ;
- Collège Jean Vilar à ANGRES : Renault twingo immatriculé 9305 XB 62 ;
- Collège Jean Zay à LENS : Renault master immatriculé 7078 VM 62 ;
- Collège Pierre Brossolette à NOYELLES-SOUS-LENS : Citroën berlingo immatriculé 2291 WG 62 ;
- Collège Pablo Neruda à VITRY-EN-ARTOIS : Renault kangoo immatriculé 5512 SL 62 ;
- Collège Pablo Neruda à VITRY-EN-ARTOIS : Citroën jumpy immatriculé GL 573 LQ.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'émetts un avis favorable à ces désaffectations.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour l'Inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais,
par délégation, la secrétaire générale,



Audrey Guillaume

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Éducation et des Collèges
Service Administratif et Financier

RAPPORT N°46

Territoire(s): Audomarois, Lens-Hénin, Arrageois

Canton(s): LONGUENESSE, BULLY-LES-MINES, HARNES, BREBIERES

EPCI(s): C. d'Agglo. du Pays de Saint Omer, C. d'Agglo. de Lens - Liévin, C. de Com.
Osartis Marquion

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 AVRIL 2026

DÉSAFFECTATION DE VÉHICULES DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT.

Quatre collèges m'ont fait parvenir la décision de leurs conseils d'administration respectifs, de désaffecter leurs véhicules de service repris dans le tableau ci-dessous:

Collège	Commune	Date du CA	Matériel	Type	Immatriculation	Date de 1 ^{ère} mise en circulation
De La Morinie	SAINT-OMER	27/11/2025	Véhicule de service	Peugeot Partner	5063 VV 62	21/01/2004
Pierre Brossolette	NOYELLES-SOUS-LENS	08/02/2021	Véhicule de service	Citroën Berlingo	2291 WG 62	30/12/2004
Pablo Neruda	VITRY-EN-ARTOIS	25/11/2025	Véhicule de service	Renault Kangoo	5512 SL 62	23/04/1999
Pablo Neruda	VITRY-EN-ARTOIS	25/11/2025	Véhicule de service	Citroën Jumpy	GL 573 LQ	28/06/2007
Jean Vilar	ANGRES	09/10/2025	Véhicule de service	Renault Twingo	9305 XB 62	22/06/2006

En application de la circulaire interministérielle du 9 mai 1989, il appartient à la collectivité de rattachement, après avis du conseil d'administration de chaque établissement, de proposer la désaffectation de ce véhicule au Préfet du département du Pas-de-Calais, qui en décidera par arrêté, après avis du directeur académique des services de l'éducation nationale.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de proposer au Préfet du département du Pas-de-Calais la désaffectation des cinq véhicules ci-dessus.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/04/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY